Appel à contribution pour le rapporteur spécial – Modèle de protection sociale en Haïti

Solal Billon – 13/12/2021 – ATD Quart Monde

Le Mouvement ATD Quart Monde fait part de sa contribution to the Call for submissions : Thematic report to the UN Human Rights Council pour le rapporteur spécial sur l’extrême pauvreté et les droits de l’Homme pour son rapport thématique **« Social protection : a reality check ».** Pour ce faire, ATD Quart Monde partage son action « Savoir – Santé – Participation » mise en œuvre depuis les années 1980 en Haïti auprès, et avec, les personnes les plus pauvres. Cette action reproductible, permet à de nombreuses personnes d’avoir accès à une protection sociale notamment aux soins de santé, à l’éducation et à une existence légale (entre autres) qui sont la réalisation même des droits humains pour tous.

Le programme d’« assurance santé » mis en œuvre à partir de 1997 s’adresse aujourd'hui à 1100 familles, soit 3800 individus (enfants, jeunes et adultes) sur une zone significative de Port-au-Prince. Développé au sein d'un projet plus vaste pour l'accès aux actes de naissance, à l'éducation scolaire et la sensibilisation des jeunes filles, ce projet est un projet pilote d'accès à une couverture sociale, **qui est reproductible puisqu’ancré dans les réalités locales et les moyens de l'environnement proche et de l'Etat**. Ce projet se donne les moyens **d'atteindre en priorité les familles les plus pauvres au sein d’une population globalement très pauvre**, ce qui est la garantie pour toutes les autres qu'elles seront aussi concernées puisque personne n'est mis de côté.

Contexte du pays :

En Haïti, toute une partie de la société n’a pas, ou peu accès à l’éducation, la santé, un habitat décent, etc. notamment du fait de l’absence de protection sociale organisée par l’Etat pour les plus pauvres (ce dernier contribuant à seulement 10% des dépenses totales de santé contre 30% pour les ménages selon le rapport des autorités sanitaires sur les comptes nationaux de santé). Avec un taux de pauvreté de près de 60% en 2020, selon la Banque Mondiale, et une grande partie des Haïtiens vivant du travail informel, peu d’entre eux ont la possibilité de bénéficier de mesures de protection sociale. En effet, ils n’en ont, pour la plupart, pas les moyens financiers, certains n’existent pas juridiquement (papiers d’identités, actes de naissance etc.) et de nombreux enfants sont amenés à contribuer à l’économie de leur famille, voire contraints de subvenir à leurs propres besoins. Au niveau de l’accès à une couverture santé, un double risque, inhérent aux plus pauvres, peut être mis en lumière. Les conditions de vie de cette population fait qu’elle présente un risque sanitaire accru. Ils sont en moins bonne santé ce qui induit des besoins plus importants en termes de santé. De plus, les conditions économiques de ces familles sont telles qu’il leur est, a priori, difficile de remplir les conditions fixées comme, par exemple, le paiement des cotisations. Cette précarité est aggravée par la crise du Covid-19 ainsi que les dégâts présents et futurs du changement climatique qui entraînent une multiplication des difficultés pour les plus pauvres qui sont les premiers touchés.

ATD Quart Monde en Haïti

Depuis 1980 en Haïti, ATD Quart Monde a engagé en premier lieu, et de façon permanente jusqu’à aujourd’hui, une rencontre des **populations et des** **acteurs locaux pour élaborer ensemble ce qu’ils considèrent comme prioritaires à mettre en œuvre pour établir des sécurités fondamentales** et comment eux-mêmes peuvent y contribuer : c’est de cette relation qu’est né le projet pilote Savoir-Santé-Participation. Ce dernier permet à des familles très pauvres un accès effectif aux sécurités fondamentales dans le domaine des soins de santé, de l'éducation et du développement du jeune enfant au sein de sa famille.

Afin que cet accès soit réellement effectif, un processus indispensable d’adaptation et de création est organisé à long terme.

1 : La présence et la connaissance comme point de départ : la rencontre des populations

Ce n’est qu’après avoir rencontré et écouté la population, notamment à travers des engagements concrets, et avoir créé un lien de confiance avec elle que des actions durables sont initiées. Ces actions, conçues en commun avec les personnes sur place, englobent les grands aspects de la protection sociale : la santé, l’éducation, le soutien (notamment à l’habitat) ainsi que la création de liens entre les différents acteurs. Cette prise en considération du savoir des plus pauvres est fondamentale pour leur rendre leur dignité. **La participation repose également sur le partage du savoir d’expérience des plus pauvres et sur la confiance**. Les membres du mouvement cherchent à mettre en place, en partenariat avec les personnes les plus pauvres, des actions nécessaires à ces dernières à travers un dialogue ouvert et fourni avec elles. **Un lien très important est alors tissé entre ATD Quart Monde et la population.**

2 : L’élaboration du projet avec les acteurs et les forces locales : Soutenir les dynamiques traditionnelles

La population haïtienne est confrontée, depuis des générations à la grande pauvreté et est écrasée par la violence. Elle **développe en conséquence des dynamiques communautaires traditionnelles** pour partager le peu de sécurités dont elle dispose et des dynamiques d'accès aux services de base mis en place par l'Etat ou des organisations locales et internationales. Les projets d’ATD Quart Monde s'appuient d'abord sur cette force de **la population, sur des agents locaux de santé et d’éducation issus de ces communautés** et qui se mobilisent pour mener des projets au sein même des quartiers. Cette mobilisation permet de ne jamais arrêter les projets même quand le pays entier est à l'arrêt. C'est la force du volet participation des populations : elles ne sont pas seulement bénéficiaires mais actrices du projet, en particulier pour aller rencontrer les familles les plus pauvres car celles-ci sont rarement les premières à faire des demandes et restent trop souvent invisibles.

3 : Action inclusive et participative à long terme

L’action menée par ATD Quart Monde auprès des populations les plus pauvres est conçue **dans la durée et, associée à une formation permanente, cela crée les conditions, la connaissance et l’expertise indispensables à la conduite de projets visant la participation de personnes exclues de tout processus de concertation ou de consultation**. Ces projets ont continué même quand l’équipe a dû quitter provisoirement Haïti suite à de fortes tensions dans le pays. Ils ont pour objectif de renforcer les capacités de l’Etat haïtien, de la société civile et des personnes très vulnérables elles-mêmes pour permettre l’accès de tous aux droits fondamentaux dans le domaine de la protection sociale (santé, éducation, etc.).

L’action menée par ATD Quart Monde en Haïti se construit dans une grande synergie entre plusieurs actions.

**I : Santé et bien-être :**

Le manque de ressources des familles constitue un obstacle à l’accès aux soins qui sont souvent payants. De plus, la faible contribution de l’Etat haïtien à la santé entraîne un renoncement des familles à se faire soigner de peur de devoir faire face à des frais de santé importants. Afin de garantir un accès à la santé aux personnes les plus démunies, ce qui constitue un droit fondamental et un des piliers de la protection sociale, ATD Quart Monde, avec le Service Œcuménique d’Entraide (SOE), a créé un centre de santé de proximité le centre Saint-Michel (CSSM) en 1993, dont le SOE assure – depuis l’origine et encore aujourd’hui – la gestion.

Le CSSM constitue, en tant que centre de proximité de référence, la pièce centrale du système d’assurance santé dont la description suit. Afin de toucher les plus pauvres, certains éléments ont été cruciaux tels que l’engagement constant depuis la création du CSSM de l’équipe qui permet une bonne connaissance de la population, la mise en place dans différents quartiers de la capitale de campagnes de vaccination ainsi que la mise en place d’un système d’assurance santé sous la forme d’un abonnement familial renouvelable annuellement, matérialisé par une carte santé. **Cet abonnement permet aux personnes les plus pauvres des quartiers très défavorisés d’avoir accès à une palette de soins qu’ils ne pourraient pas atteindre sans l’abonnement (soins de première ligne et certains soins de deuxième ligne) tout en payant un forfait réduit pour la consultation et le traitement. L’ensemble des soins pour tous les enfants de moins de 5 ans, ainsi que certains soins spécifiques, sont gratuits**. Afin d’être amélioré, le système a été réformé suite à des évaluations, auxquelles les bénéficiaires de la carte santé ont participé régulièrement et au cours desquelles ils se sont exprimés sur les améliorations possibles.

Ce projet garantit aux personnes les plus pauvres un meilleur accès aux soins, un accès facilité aux médicaments, la prise en charge des grossesses et des maladies chroniques ainsi qu’une meilleure prise en charge des enfants pour une somme modique (cotisation annuelle de 100 gourdes, 25 gourdes par consultation et 15 gourdes par examen).

Dans un objectif d’étendre la couverture aux plus pauvres, le Centre de Santé Saint-Michel a également formé des agents de santé communautaire~~s~~ polyvalents (ASCP) qui jouent un rôle au niveau de la communauté en appuyant la mission du Centre et en faisant la liaison entre les personnes en grande pauvreté, ou entre les personnes et les services de santé.

Grâce aux actions précitées et au projet d’éducation à la santé, les bénéficiaires prennent réellement conscience de leur droit à la santé et agissent à ce niveau. En effet, **lors de l’épidémie de choléra, des détenteurs de la carte santé ont joué un rôle d’agents communautaires.** Cet engagement a permis de faire comprendre à un grand nombre de personnes que le processus médical est important et qu’il est utile d’aller au bout.

**II : Développement du jeune enfant au sein de sa famille :**

Face aux besoins exprimés par la population, une action été créée : le projet Bébés Bienvenus. Ce projet, qui ressort d’une concertation approfondie avec la population vivant dans la misère, est une activité destinée aux enfants de 0 à 3 ans et à leurs parents. Elle a pour objectif de **favoriser le développement intégral du jeune enfant mais aussi d’impliquer les parents en s’appuyant sur leurs connaissances et expériences tout en promouvant la santé familiale**. Cette activité permet également de **créer des liens bienveillants et d’entraide entre les différentes personnes**, en veillant à ce que chacun puisse exprimer ce qu’il vit et ce qu’il pense dans le respect mutuel.

Au sein de ce programme, **une action spécifique concerne les enfants souffrant de malnutrition**. Cette partie du programme repose sur quatre piliers : le suivi et la prise en charge nutritionnelle, une intervention médicale, la stimulation précoce et une dynamique avec les parents (échange d’expériences, éducation, santé). Le dialogue et la prise en compte de l’avis des bénéficiaires est primordial pour améliorer la réponse à leurs besoins. Une mère a notamment affirmé « Cet espace m’a redonné mon enfant, je pensais qu’il allait mourir ».

Dans une démarche de développement du jeune enfant, sa **reconnaissance légale** (acte de naissance) est importante. ATD Quart Monde agit dans ce sens en octroyant des aides pécuniaires aux parents pour les soutenir dans leur démarche de reconnaissance légale des enfants.

**III : Education :**

Inhérente à la protection sociale, ATD Quart Monde s’emploie à étendre l’éducation aux enfants et jeunes les plus défavorisés. En concertation avec les personnes les plus pauvres, trois axes ont été mis en œuvre (1) (2) (3). **(1) promouvoir l’accès de tous à une éducation de qualité, en permettant aux jeunes enfants d’avoir accès à une éducation préscolaire performante** (2) promouvoir des activités d’éducation non formelle auprès d’enfants très démunis (3) renforcer les capacités des jeunes.

Face aux difficultés, notamment financières, pour les familles les plus démunies à accéder à une éducation préscolaire, ATD Quart Monde a créé une pré-école. Cette dernière, organisée en deux classes (une pour les enfants de 4-5 ans et l’autre pour ceux de 5-6 ans), a pour objectif de **permettre à des enfants provenant de familles très démunies d’accéder à un programme préscolaire, de favoriser la socialisation de ces enfants ainsi que de renforcer les capacités des parents à soutenir la scolarité de leurs enfants**. Ce programme est gratuit et garantit à la plupart des enfants d’acquérir les apprentissages de base nécessaires à l’entrée à l’école fondamentale.

Afin de garder la priorité aux plus pauvres, le moment de l’inscription est fondamental. C’est à ce moment-là qu’est décidé quels enfants vont participer au programme. Le choix est basé sur la connaissance des familles mais aussi sur les visites réalisées dans le quartier où des entretiens individualisés avec les parents sont menés. Un lien important est maintenu avec les parents tout au long de l’année, à travers des réunions notamment et les parents sont invités à entrer dans les locaux en début de matinée afin de favoriser les rencontres informelles avec les enseignantes. La pré-école est également un lieu de rencontre et d’échange entre les parents et renforce la solidarité.

Pour permettre aux enfants sortant de la pré-école de continuer leur apprentissage, ATD Quart Monde octroie un soutien financier aux familles ce qui permet aux parents de payer les frais d’inscription de leurs enfants en première année fondamentale.

ATD Quart Monde a mis en place, toujours après discussion avec les personnes les plus démunies, des **bibliothèques de rue**. Elles tiennent leur nom de la volonté d’amener le livre dans des quartiers très pauvres sans passer par un local ou une autre structure qui rassemble les enfants mais en étant au cœur du lieu où ils vivent**. Le but premier n’est pas l’apprentissage de la lecture mais la découverte, l’ouverture sur le monde et l’échange entre les participants**. Si le livre occupe une place centrale, d’autres activités sont promues visant à développer l’expression et la créativité de l’enfant, la vie en commun et le respect de l’autre et de son environnement. Par l’implication des parents dans l’activité, on cherche à renforcer les capacités des adultes, **dans un esprit de développement communautaire.**

Afin de toucher plus de jeunes et leur permettre d’achever leur droit à l’éducation, ATD Quart Monde a, en partenariat avec d’autres associations et les personnes les plus démunies, organisé des formations sur la santé, sur les droits de l’Homme mais aussi **des formations professionnalisantes**. Ces formations permettent à des jeunes vivant dans la grande pauvreté de se former et d’augmenter leurs chances d’obtenir une activité génératrice de revenus.

**IV : Conclusion :**

Ce projet Savoir-Santé-Participation est un exemple reproductible de la possibilité d’instaurer des mesures de protection sociale pour les plus pauvres dans des conditions très difficiles. Il est renforcé par de nombreuses rencontres avec les personnes concernées permettant de créer les actions entreprises et de les améliorer au fil du temps, ainsi que de donner une voix à ceux qui n’en ont pas et de leur redonner confiance en eux.

Toutefois, la pandémie actuelle a provoqué l’accroissement exponentiel des difficultés pour les personnes les plus démunies. Afin de réagir à cela des mesures de cash transfer, exceptionnelles, ont été instaurées le temps de cette crise. Face à cette pandémie et au réchauffement climatique ainsi que la situation politique et socio-économique, il est d’autant plus urgent que des mesures soient prises.

**V : Nos recommandations :**

1 : Créer les conditions permettant de faire émerger les véritables priorités des populations concernées et adopter, dans cette optique, une conception large de la protection sociale.

2 : Associer les populations et les acteurs au sein des communautés à l’élaboration et à la mise en œuvre des dispositifs de protection sociale visant à atteindre les plus pauvres, en particulier pour assurer l’effectivité de l’accès aux services et la durabilité des projets.

3 : Pour l’accès essentiel aux soins de santé, concevoir l’instauration de dispositifs de protection sociale conjointement à l’adaptation et au renforcement des systèmes de santé.

4 : Favoriser et soutenir financièrement des expérimentations visant à atteindre des populations particulièrement éloignées de la protection sociale.

5 : Créer des instances de capitalisation des expériences menées à échelle réduite pour les développer et les intégrer dans le cadre des systèmes nationaux de protection sociale.